

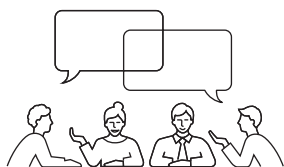
Projet éolien de Marsillé



Photo du parc éolien de Saint-Fraigne

Bulletin d'information - Septembre 2020

Ce second bulletin d'information a pour objectif de présenter les avancées dans le développement du projet éolien de Marsillé. De plus, il nous permet d'annoncer la tenue de permanences publiques. Elles auront pour objectif de répondre aux interrogations de chacun, de recueillir les remarques et d'apporter des précisions sur l'avancement du projet. Plusieurs créneaux horaires vous seront proposés aux dates suivantes :



- Mardi 29 septembre, entre 17h et 20h à la Maison de l'Eau à Saint-Fraigne
- Mercredi 30 septembre, entre 17h et 20h à la mairie de Brettes

**Afin de participer, nous vous demandons de prendre rendez-vous auprès de la responsable du projet :
-> Léa Courtois - 05.32.26.26.52 - lea.courtois@abo-wind.fr**

Lors de ces permanences, nous devons prendre toutes les précautions nécessaires pour respecter les règles de distanciation physique et gestes « barrière ». En ce sens, le nombre de participants par créneau horaire sera limité. Il y aura autant de créneau horaire que nécessaire.

En cas d'indisponibilité de votre part, vous pouvez toujours nous contacter pour prendre rendez-vous à un autre moment ou pour échanger par téléphone ou email.

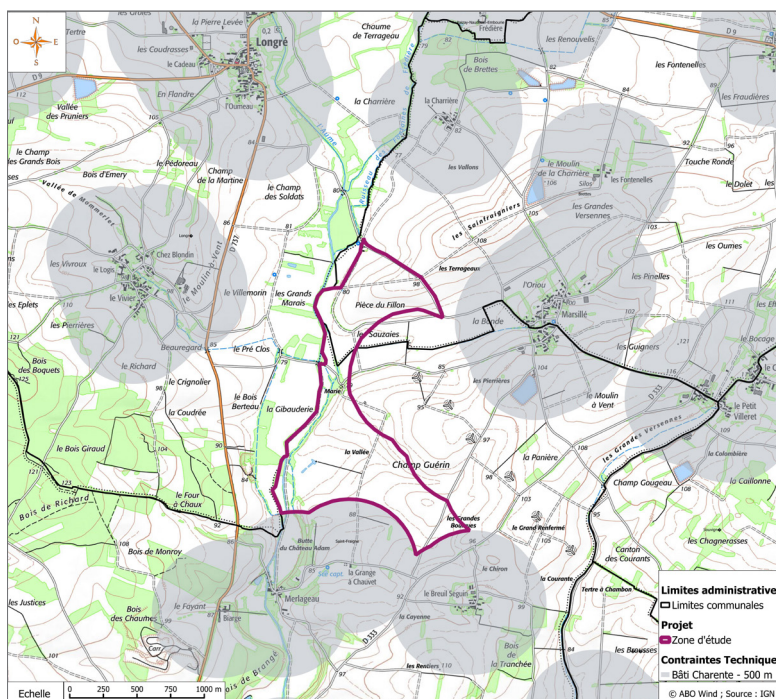
Localisation du projet

La zone d'étude résulte d'une analyse cartographique menée à l'échelle du département de la Charente et prenant en compte les diverses contraintes environnementales, techniques et paysagères du territoire. Elle se situe à cheval sur les communes de Saint-Fraigne et de Brettes, comme l'illustre la carte ci-contre :

Ce projet vient se placer en extension du parc éolien de Saint-Fraigne qui a été mis en service en 2011. Nous travaillons à une insertion homogène des nouvelles éoliennes au parc existant.

La zone d'étude comporte nombres d'atouts dans le cadre du développement d'un projet éolien :

- Une distance d'éloignement supérieure à 500 mètres aux habitations.
- Des contraintes aéronautiques compatibles avec l'installation d'éoliennes.
- Une exposition favorable aux vents.
- Une distance d'éloignement supérieure à 1 km aux monuments patrimoniaux.
- L'absence de zones écologiques rédhibitoires.
- Une altitude relativement égale et des possibilités d'accès au site.



2019

Janvier

- Identification de la zone d'étude.

Avril – novembre

- Présentation du projet devant les conseils municipaux des communes de Saint-Fraigne et Brettes.
- Rencontre des propriétaires et exploitants et signature des accords fonciers.

Décembre

- Lancement de l'étude environnementale.

2020

Janvier

- Lancement de l'étude paysagère.
- Distribution du premier bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet.

Avril - mai

- Réalisation de l'état initial acoustique.
- Démarrage de l'étude de vent.

Septembre

- Distribution du second bulletin d'information.
- Tenue de permanences publiques d'information.

Les prochaines étapes

(dates prévisionnelles) :

4^{ème} trimestre 2020

- Création d'un Comité de suivi.

2021

1^{er} trimestre

- Finalisation des études de faisabilité et rendu des conclusions.
- Définition de la variante d'implantation et du modèle d'éolienne.
- Discussion avec les élus, les citoyens, les propriétaires et les exploitants sur le projet final.

2^{ème} trimestre

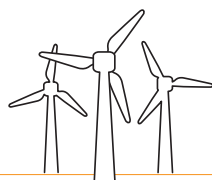
- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture.

2022-2023

- Instruction de la demande d'autorisation environnementale.
- Décision préfectorale.

2023-2024

- Construction du parc éolien.
- Mise en service et exploitation du parc éolien.



Actualités

Campagne de mesures acoustiques

Une campagne de mesures acoustiques s'est tenue courant avril aux abords de la zone d'étude. Plusieurs sonomètres, installés au niveau des habitations les plus proches, ont mesuré pendant trois semaines le niveau de bruit actuel. Les mesures réalisées vont permettre de caractériser l'environnement sonore autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo et de l'heure.



Dans un second temps, à l'aide d'un logiciel de modélisation, le bureau d'étude acoustique pourra calculer le niveau de bruit généré par les éoliennes du projet et ainsi vérifier, en amont, le respect de la réglementation acoustique française (arrêté du 26 août 2011 modifié par arrêté du 22 juin 2020). Si un risque de non-conformité apparaissait, le projet sera adapté de façon à réduire le bruit émis par les éoliennes.

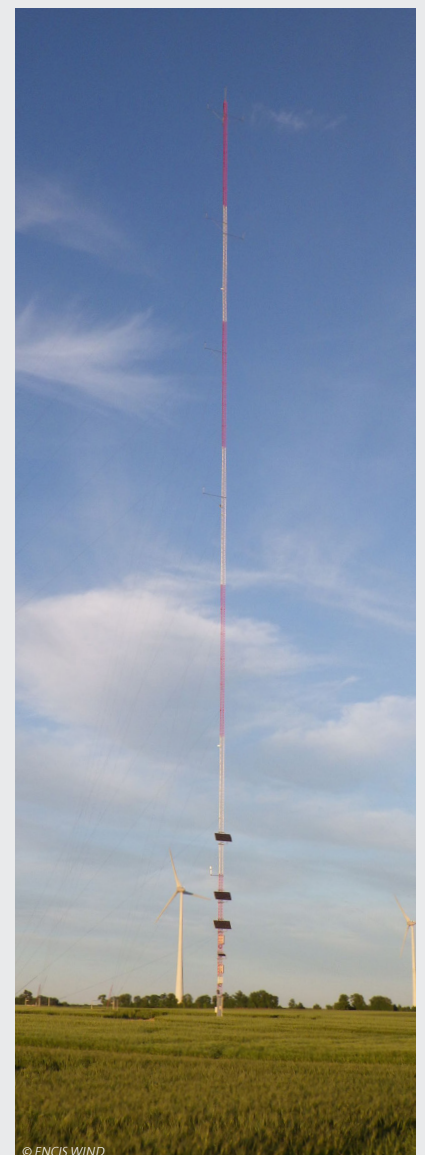
Une seconde campagne de mesures acoustiques sera réalisée une fois le parc éolien construit et en fonctionnement. Elle permettra de contrôler que le parc est bien en conformité.

Analyse du vent

L'analyse du gisement éolien est un préalable à tout projet car elle permet de vérifier la ressource en vent du site à l'étude. Pour ce faire, un mât de mesure anémométrique a été installé sur la commune de Saint-Fraigne en mai 2020. Les appareils de mesures (anémomètres, girouettes, etc.) présents sur le mât à diverses hauteurs vont permettre d'établir un profil des vitesses, des directions et des fréquences de vent sur le site.

Les données qui ressortiront de cette étude nous permettront de confirmer le gisement de vent. Elles seront corrélées avec les données des parcs et projets éoliens d'ABO Wind dans le secteur, tels que Salles-de-Villefagnan, Xambes ou Fouqueure, ainsi qu'avec les données des stations Météo France et satellites à proximité.

L'analyse des données va nous permettre d'estimer précisément la production électrique du futur parc éolien et de définir le type, le nombre et le positionnement des éoliennes. L'objectif est de s'adapter au mieux aux conditions de vent présentes sur le site en tenant compte des contraintes techniques, environnementales, paysagères et économiques.



Le développement du projet

Un parc éolien est le fruit de deux années d'études techniques, environnementales et paysagères approfondies. ABO Wind s'entoure de nombreux spécialistes pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs : bureaux d'études externes reconnus et indépendants, associations naturalistes, acteurs locaux, entre autres. Une équipe projet est constituée en vue de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.



Vent

2 ans

- Mesurer les vitesses, directions et fréquences de vent sur le site.
- Adapter les plans de bridages acoustiques selon les mesures de vent.
- Evaluer l'énergie produite par le parc.

Faune et Flore

1 an

- Réaliser un inventaire des espèces présentes et des différents milieux naturels.
- Adapter l'implantation des éoliennes en fonction des enjeux identifiés pour préserver les espèces et milieux fragiles.

Acoustique

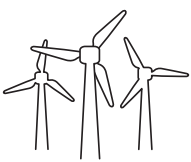
10 mois

- Établir un état initial de l'environnement sonore.
- Choisir l'éolienne adaptée.
- Définir les éventuels plans de bridages permettant de garantir la tranquillité des riverains dans le respect de la réglementation acoustique sur l'éolien.

Paysage

10 mois

- Réaliser des photomontages pour visualiser le projet et comparer les différents scénarios d'implantation
- Etudier les perceptions de l'implantation depuis les lieux de vie et depuis les sites patrimoniaux et touristiques.



Choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement, le nombre et le type d'éolienne ne sont pas encore connus.

En combinant les résultats des différentes études et des enjeux observés sur le territoire, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

La communication tout au long du projet

ABO Wind a particulièrement à cœur d'apporter une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet.

Cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de moments d'échanges privilégiés avec la responsable du projet qui se tient à disposition pour échanger sur ce projet. Ses coordonnées se trouvent en dernière page de ce bulletin.

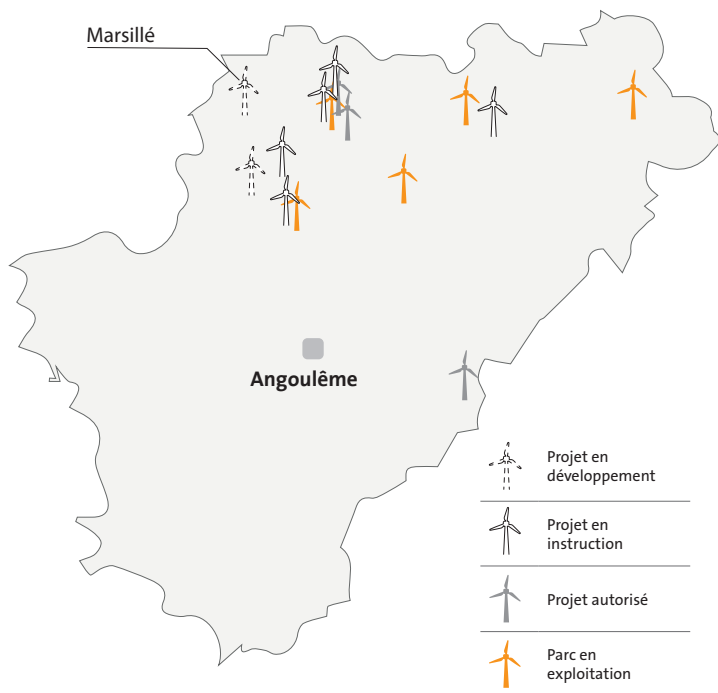
De plus, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne et est accessible depuis le lien suivant :



www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Nos projets en Charente > Projet éolien de Marsillé

ABO Wind en Charente

Avec ces 5 parcs éoliens en exploitation et ses 2 parcs en construction cette année, ABO Wind se positionne comme premier développeur éolien en Charente avec 92.1 MW de puissance installée et autorisée. Ainsi, en 2019, 53% de la puissance électrique éolienne installée du département a été développée par ABO Wind.



Pourquoi accueillir des éoliennes sur votre territoire ?

La Région Nouvelle Aquitaine a adopté une politique ambitieuse de réduction de la consommation d'énergie, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, elle s'est fixée l'objectif d'atteindre 4 500 MW installés à l'horizon 2030. Néanmoins, cet objectif est loin d'être atteint au vu de la puissance installée au 1^{er} avril 2020 (Sources : SRADDET Nouvelle Aquitaine et SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE) :



Un parc éolien présente de nombreux avantages pour votre territoire



Source de retombées économiques, fiscales et locales.



Source de diversification et d'indépendance énergétique.

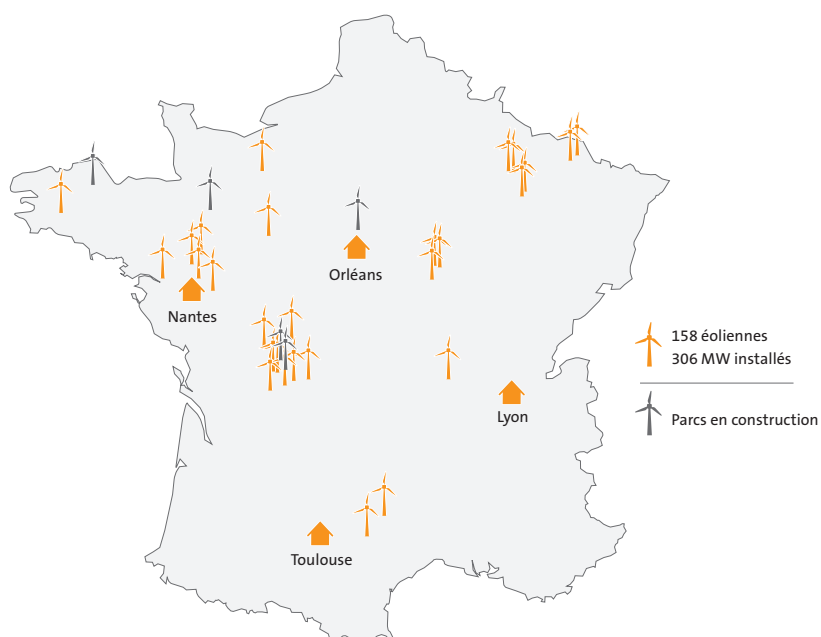


Production d'énergie propre à partir d'une ressource inépuisable.

Accueillir un projet éolien sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux.

ABO Wind en France

Avec son équipe de 100 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



Contacts

Responsable du projet

Léa Courtois
Tél. : 05 32 26 13 43
lea.courtois@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

@ABOWindFrance

ABO Wind SARL/France

www.abo-wind.com/fr

- > La société
- > A propos d'ABO Wind
- > Nos projets
- > Nos projets en Charente
- > Projet éolien de Marsillé

Tournés vers le futur

**ABO
WIND**